

Audit & Conseil Réunis

Audit - Expertise comptable - Commissariat aux comptes
Conseil en gestion - Formation - Ressources humaines - Qualité

**CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL SUR LES
SCIENCES AVIAIRES (CERSA) DE
L'UNIVERSITE DE LOME**

RAPPORT DE CONTROLE INTERNE

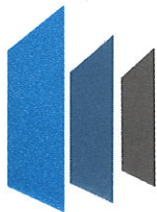
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Membre
ONECCA
TOGO

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Lettre de recommandations sur le contrôle interne	1
Suivi des recommandations antérieures	2
Nouvelles recommandations	3-9
1-Locaux abritant l'unité de coordination du centre	3
2-Gestion des missions	4
3-Gestion voyages et déplacements	5
4-Passation des marchés publics	6-9

LETTRE DE RECOMMANDATIONS



Membre
ONECCA
TOGO

Audit & Conseil Réunis

Audit - Expertise comptable - Commissariat aux comptes
Conseil en gestion - Formation - Ressources humaines - Qualité

Lomé, le 20 juin 2019

À

**Monsieur le Directeur du Centre
d'Excellence Régional sur les Sciences
Aviaires de l'Université de Lomé
(CERSA)**

Lomé-Togo

RAPPORT DE RECOMMANDATIONS SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Dans le cadre de la mission d'audit financier et comptable du **Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé** pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, nous avons procédé à l'évaluation des procédures de contrôle interne, examen préalable à l'audit des Etats Financiers.

Notre évaluation du système de contrôle interne mis en place pour la gestion du centre, nous a permis de relever quelques insuffisances que nous avons jugés utiles de vous soumettre dans le cadre de ce mémorandum, étant ici noté que notre rapport ne met pas en relief les nombreux aspects positifs et points forts du système de contrôle interne du CERSA.

Nous voudrions vous remercier de l'accueil qui nous a été réservé par tous les responsables du CERSA, ainsi que la parfaite coopération avec laquelle ils nous ont aidés à accomplir notre mission. Nous leur exprimons notre profonde gratitude.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir de plus amples renseignements sur les points contenus dans ce rapport et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur du CERSA, l'assurance de notre entière collaboration.

Le Directeur Général

KONOU Kosi

Expert-Comptable Diplômé



SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

Recommandation formulée	Mise en œuvre		Commentaire du cabinet	Commentaire du CERSA
	Oui	Non		
Mettre à jour le manuel de procédures qui couvre tous les cycles de gestion afin de permettre un meilleur fonctionnement du CERSA.		X	Lors du passage de la mission, nous avons constaté que le manuel de gestion financière n'a pas été mis à jour	
Nous recommandons au CERSA de consulter autant que possible les fournisseurs qui figurent sur la liste des fournisseurs approuvés par la commission spéciale. En cas de nécessité de recours à d'autres fournisseurs, recueillir l'accord de la commission spéciale.	X		Point mis en application	
Nous recommandons au CERSA d'avoir un carnet de reçus prénuméroté avec trois feuillets (un (1) original pour le client, un (1) pour la comptabilité, et une (1) souche). Les souches doivent être conservées pour les éventuelles vérifications de cohérence.		X	Point partiellement mis en œuvre	Les souches sont gardées dans le carnet et une copie visée du reçu sert de justificatif à la comptabilité. Le Centre disposera les carnets de reçu à trois feuillets dès l'épuisement des carnets à deux feuillets disponibles.

NOUVELLES RECOMMANDATIONS

NOUVELLES RECOMMANDATIONS

1. LOCAUX ABRITANT L'UNITE DE COORDINATION DU CENTRE

Risque : Faible

Entités concernées : Comité National de Pilotage, Direction du Centre

Constat

Nous avons constaté lors de notre intervention que la Direction du Centre ne dispose pas de bureaux appropriés pour abriter le personnel et conserver les documents du Centre en toute sécurité.

En effet, l'Unité de Coordination du Centre est installée dans les locaux de la FASEG, car n'ayant pas réceptionné jusqu'à ce jour ces propres locaux, cadre idoine pour la mise en œuvre des activités du Centre.

Incidences

- Problème d'archivage et conservation des documents du centre,
- Condition de travail difficile.

Recommandation

Nous recommandons à la Direction et au Comité de Pilotage d'accélérer le processus pour vite réceptionner leurs locaux ; ce qui permettrait à la cellule de gestion du centre d'avoir des conditions de travail plus acceptables dans l'exercice de leurs fonctions et surtout pour une bonne conservation des documents du centre.

Commentaire du CERSA

Les travaux de finition des locaux du centre sont en cours et toutes les dispositions sont prises par le centre pour la réception ses locaux dans les meilleurs délais.

2. GESTION DES MISSIONS

Risque : Faible

Entités concernées : Directeur, SGF

Constat

Au cours de nos travaux sur cette rubrique nous avons constaté que les ordres de mission sont visés, dans la plupart des cas, par des responsables administratifs de la localité d'accueil et, dans certains cas, par des agents d'hôtel, contrairement à la réglementation en vigueur au Togo.

Incidence

Risque de missions fictives.

Recommandation

Nous recommandons à la Direction du CERSA, de veiller à ce que les ordres de mission soient visés par les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur, notamment le préfet ou le chef du commissariat de la localité d'accueil.

Commentaire du CERSA

Les ordres de mission sont visés par les autorités compétentes à l'exception de ceux dont les activités sont conduites dans les zones rurales où les bureaux de ces autorités ne s'y sont pas installés. En effet, certaines activités du CERSA sont menées dans des zones rurales où les structures des autorités compétentes (commissariat de police, la gendarmerie ou la préfecture) dont relèvent la responsabilité de décharger les ordres de mission n'y sont pas installés ou sont loin de la zone de la mission.

La Direction a pris des dispositions idoines pour se conformer au mieux à la réglementation.

3. GESTION DES VOYAGES ET DEPLACEMENTS

Risque : Faible

Entités concernées : Directeur, SGF

Constat

Nos travaux sur les voyages et déplacements effectués dans le cadre des activités du CERSA, nous ont permis de constater que, les tickets d'embarquement des billets d'avion ne sont pas joints aux pièces justificatives des voyages.

Incidence

Risque de voyages fictifs.

Recommandation

Nous recommandons à la Direction et au service comptable du CERSA de joindre les tickets d'embarquement aux liasses de pièces justificatives des voyages effectués.

Commentaire du CERSA

Les voyages effectués dans le cadre de l'exécution des activités du CERSA sont conditionnés par des ordres de mission délivrés par le Président de l'Université de Lomé. Ces ordres de mission sont visés par les services d'immigration des aéroports au départ et à l'arrivée. Les ordres de mission visés sont joints aux liasses des pièces justificatives. En plus, depuis janvier 2019, le centre a commencé par joindre aux pièces justificatives les tickets d'embarquement des voyages effectués par voies aériennes dans le cadre des missions du centre.

4. PASSATION DES MARCHES PUBLICS

❖ **EVALUATION DES OFFRES**

Risque : Faible

Entités concernées : Directeur, SPM, SGF

Constat

La mission a constaté que l'évaluation de certaines offres a été faite plus de deux (02) mois après l'ouverture des dossiers. Il s'agit en effet des marchés :

- Fourniture d'ingrédient en vue de la formulation des aliments de volailles au profit du CERSA contrat N° **00732/2018/AOO/UL/F/IDA**
Ouverture : 04/04/2018
Evaluation : 13/07/2018 ; soit **03 mois**
- Fourniture et installation de congélateurs de laboratoire et accessoires au profit du CERSA contrat N° **00184/2018/AOO/UL/F/IDA**
Ouverture : 31/10/2018
Evaluation : 04/01/2018 ; soit **02 mois**

Incidence

Risque de retard dans la mise en œuvre du Projet.

Recommandation

Nous recommandons à la cellule de passation des marchés du CERSA, de respecter les dispositions de l'article 56 du code des marchés publics ; qui stipule que l'évaluation des offres doit être effectuée au plus tard un mois (01) après l'ouverture des dossiers.

Commentaire du CERSA

Globalement, la durée moyenne d'évaluation des offres est satisfaisante. Nous prenons parfois l'option de ralentir les processus de passation de certains marchés afin de réduire le délai de mise en attente d'exécution du marché après l'approbation. Nous avons parfois l'obligation de ralentir les processus en cours de passation et ou de retarder l'ordre de démarrage afin de suivre le rythme induit par les travaux de construction du laboratoire et ou la disponibilité des ressources financières. Il convient de noter que le décaissement des ressources du financement sont liés aux indicateurs.

❖ DELAI DE NOTIFICATION DE L'ORDRE D'EXECUTION DES MARCHES PARFOIS TROP LONG

Risque : Faible

Entités concernées : Directeur, SPM, SGF

Constats

La revue des dossiers de passation des marchés nous a permis de constater que les délais de notification de l'ordre d'exécution de certains marchés aux titulaires sont parfois trop longs. Il s'agit des marchés suivants :

- Fourniture et installation de congélateurs de laboratoire et accessoires au profit du CERSA :
Contrat N° 00184/2018/AOO/UL/F/IDA
Approbation : 21/03/2018
Notification de l'ordre d'exécution : 07/08/2018 ; soit **4,5 mois**
- Fourniture et installation d'équipements d'analyse des paramètres physiologiques au profit du CERSA : contrat N° 00329/2018/AOO/UL/F/IDA :
Approbation : 24/05/2018
Notification de l'ordre d'exécution : 07/08/2018 ; environ **2,5 mois**
- Fourniture et installation d'un logiciel de gestion des ressources humaines et d'équipements informatiques y afférents pour le compte de l'UL : contrat N° 00329/2018/AOO/UL/F/IDA :
Approbation : 25 /05/2018
Notification de l'ordre d'exécution : 07/08/2018 ; environ **2,5 mois**

Incidence

Risque de retard dans l'exécution des marchés.

Recommandation

Nous recommandons à la cellule de passation des marchés du CERSA de notifier l'ordre d'exécution des marchés au titulaire dans un bref délai.

Commentaire du CERSA

Marchés mis volontairement en attente pour tenir compte de l'évolution des autres activités, notamment la construction du laboratoire devant abriter les équipements objets de ces marchés et aussi pour suivre l'évolution de la trésorerie (l'émission d'un ordre de commencement suppose la disponibilité financière pour régler à temps les factures des prestataires). Les titulaires sont systématiquement informés à travers les notifications définitives que l'ordre d'exécution du marché sera donné ultérieurement par le CERSA.

❖ PUBLICATION DU PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION

Risque : Faible

Entités concernées : Directeur, SPM, SGF

Constats

La mission a constaté que le Procès-Verbal d'attribution du marché de Fourniture et installation d'équipements d'analyse des paramètres physiologiques au profit du CERSA : contrat N° 00329/2018/AOO/UL/F/IDA n'a pas fait objet de publication.

Incidence

Non information des soumissionnaires et du public.

Recommandation

La mission recommande à la cellule chargée de passation des marchés du CERSA, de faire publier après validation par la DNCMP, les procès-verbaux d'attribution de marché d'après les dispositions de l'**article 61** du Code des Marchés Publics.

Commentaire du CERSA

L'acquisition des équipements d'analyse des paramètres physiologiques au profit du CERSA a fait l'objet d'un marché attribué à la suite d'une consultation restreinte, marché n° 00329/2018/CR/UL/F/IDA, les résultats de la procédure ont été notifiés à tous les soumissionnaires par écrit comme prévu à la clause 40 des instructions aux soumissionnaires du dossier de consultation restreinte puis publiés sur le site web du CERSA.

Les résultats des appels d'offres font systématiquement objet de publication dans Togo presse, sur le site web du CERSA puis notifiés par écrit à tous les soumissionnaires.

❖ GARANTIES D'OFFRES

Risque : Faible

Entités concernées : Directeur, SPM, SGF

Constat :

La mission a constaté que les garanties de bonne exécution sont classées comme des documents de passation de marchés.

Risques : Faible

Perte de garanties.

Recommandations :

Nous recommandons à la cellule de passation de marché du CERSA de faire des copies des garanties de bonne exécution des marchés et les ranger comme documents de passation des marchés et conserver les originaux dans un coffre-fort au niveau de service financier.

Commentaire du CERSA :

La direction a pris bonne note et prendra des dispositions idoines pour l'application de cette recommandation.